

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2025-008

Date de convocation : **18 mars 2025**

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de membres présents : 17
Nombre de membres votants : 17

L'an deux mille vingt-cinq, le **24 MARS** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle des fêtes de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, BOISSERIN, MARTIN, GIORGIO, BURLET, BAREILLE, BOBICHON, COQUARD, BOICHON, GROSSIORD, BOUKACEM, AIGLON.

MMES PETER, BELIER-COLLONGE, MABON, NELIAS,

Secrétaire de séance : M. COQUARD

Objet : Affectation du résultat d'exploitation 2024

a. Résultat de l'exercice	1 417 035.43
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif	0.00
c. Résultats antérieurs reporté	0,00
D002 du compte administratif (si déficit)	
R001 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a.+c. (1)	1 417 035.43
si d. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 366 130.41
D001 (si déficit)	
R001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-2 475 574.84
Besoin de financement = e.+f.	2 841 705.25
AFFECTATION (2)= d.	1 417 035.43
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cessions d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	1 417 035.43
3) Report en exploitation R002	0,00
DEFICIT REPORTE D002	

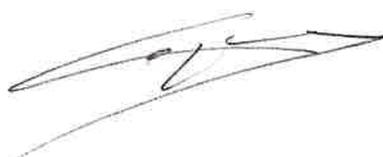
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'affecter la totalité du résultat d'exploitation 2024 en recettes d'investissement au compte 1068 pour 1 417 035.43 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Le Secrétaire de séance
Didier COQUARD

Le Président
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE
le 28/03/2025

Application agréée E-legalite.com